REGLEMENT VETHATLON « La Régalade »

Ceci n'est pas un règlement officiel émanant d'une fédération . Il s'agit d'un règlement ayant pour vocation de réglementer l'epreuve de Vethatlon de Roquessels organisée par « sport passion addict ».

Tout participant ou organisateur qui prend part à l'épreuve est

Présumé connaître le présent règlement et s'engage à le respecter sans réserve.

• Le Vethatlon est une épreuve combinée mélant Trail et VTT qui se court en individuel ou par équipe de deux, elle est organisée par l association« sport passion addict » et se déroulera le dimanche 09 Janvier 2022.

• La distance totale de l'épreuve est de 22 kms environ.

. une randonnée VTT est proposée , parcours balisé , sans chrono, distance 15 kms .une randonnée pedestre est proposée , allure libre , distance 7 kms

1- INSCRIPTION ET CATEGORIES

le Vethatlon « la Régalade » est ouvert à tous les compétiteurs licenciés ou non. Pour les licenciés FFTRI, la présentation de la licence sera demandée lors de l'inscription. Pour les non licenciés il leur sera demandé de fournir un certificat médical de moins de1 an (à la date de l'epreuve) mentionnant l'aptitude du concurrent à la pratique du VTT et/ou de la course a pied en compétition.

- pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

-les inscriptions se font sur ATS-sport.com . Inscriptions sur place possible (majorée de 5€) - Le nombre de participants sera limité à 100.

- le Vethatlon est ouvert à tous; **à partir de 15 ans dans l'année**. Les catégories se répartiront de la manière suivante:

Individuel jeune (2003 a 2007) individuel homme individuel femme individuel VAE (vtt electrique)

équipe jeune (2003 a 2007 chacun) équipe homme équipe femme équipe mixte équipe VAE (vtt electrique)

.chaque categorie sera recompensée

- Aucun engagement ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement précédent l'épreuve quelque soit le motif.

2 - PARCOURS ET DEROULEMENT DE LA COURSE

-un briefing aura lieu a 9H15 sur l aire de depart
 - le départ de l'épreuve se fera le dimanche 09 janvier a 9h30 place de la mairie a Roquessels
 - la randonnée VTT est en départ libre de 8h30 a 9h30
 - la randonnée pedestre est en depart libre a partir de 9h30 (aprés le depart du vethatlon)

- les reconnaissances sont interdites en VTT

- Les « Spéciales » adopteront un profil descendant (80 à 90 % de descente pour 10 à 20 % de plat ou éventuellement petite montée représente la répartition idéale). Les spéciales seront matérialisées par des rubalises posées soit de façon continue soit de façon intermittente. Tout pilote franchissant la rubalise continue devra remonter là où il l'a franchie afin de reprendre le parcours. Tout franchissement volontaire de la rubalise dans le but de gagner du temps pourra entrainer la mise hors course du concurrent.

- 6 spéciales à profils descendants seront chronométrées puis ajoutées afin d'en sortir un classement final.
- Les pilotes seront espacés de 30 secondes dans les spéciales, le départ sera régulé par le commissaire de départ
- Les liaisons entre les spéciales (secteurs non chronométrés) devront se faire en pédalant, ou a pied. En aucun cas un concurrent ne pourra recourir à l'utilisation de véhicules personnels pour se rendre aux départs des spéciales. Sur ces secteurs de liaison, les concurrents devront respecter le code de la route lorsqu'ils

emprunteront ou traverseront des voies ouvertes à la circulation. Le temps de liaison sera limité

- Un concurrent rattrapé doit laisser le passage libre, même s'il a doublé le coureur auparavant et qu'il se fait redoubler.
 - Tout départ volé sera sanctionné de 15 secondes de pénalité.
- Le coureur déclaré vainqueur sera celui qui aura effectué l'intégralité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des épreuves spéciales. En cas d'égalité, c'est le temps de la dernière spéciale qui départagera les concurrents.

3- SECURITE

les parcours Trail et VTT sont entierement balisés .
 Les concurrents doivent respecter le code de la route sur les parties ouvertes a la circulation.
 L'organisateur met en place un dispositif prévisionnel de secours

4- ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

L'accueil des concurrents et le retrait des plaques se feront le matin de la course à partir de 8h.
 Les concurrents devront présenter leur licence ou leur certificat médical en contrepartie de quoi ils se verront remettre leur plaque de cadre et/ou dossard

5- LE MATERIEL

- L'assistance mécanique est interdite sur le parcours chronométré VTT.
- Il est conseillé au concurrent d'apporter avec lui le nécessaire de réparation dans un sac (multi-outil, chambre à air, pompe, dérive chaîne, veste imperméable).
 - Les participants doivent utiliser un vélo de type VTT 26/27,5/29 pouces.

- Les embouts de guidon doivent être bouchés. Les extrémités de câble doivent être protégées.
- Les participants sont seuls responsable de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent.
- Le commissaire de course du départ, s'il constate que le matériel n'est pas conforme au présent règlement, peut refuser le départ du concurrent si le VTT présente un danger pour le pilote ou pour les tiers

6- EQUIPEMENTS ET PROTECTIONS

- le port du casque en VTT est obligatoire.
- La plaque numérotée doit être apposeé sur le guidon et être visible. Elle ne doit pas être masquée par des câbles ou autres éléments. Elle doit être solidement accrochée. Si elle n'est pas lisible ou en cas de perte l'organisateur n'est pas tenu d'enregistrer votre temps.
- -le dossard du coureur a pied doit etre fixé sur le devant du maillot, etre visible et solidement attaché. Si il n est pas lisible ou en cas de perte l organisateur n' est pas tenu d'enregistrer votre temps.

7- COMPORTEMENT ET ENVIRONNEMENT

- Les insultes envers un commissaire, des organisateurs, des autochtones ou des coureurs, entraineront une disqualification. Il en est de même en ce qui concerne une rixe ou un comportement **agressif** ou **dangereux** envers des personnes ou le matériel.
- Un concurrent rattrapé doit céder le passage, même s'il a doublé le coureur auparavant. Il est interdit de stationner sur le parcours des spéciales. En cas de gêne intentionnelle la pénalité sera de 30 secondes.
- Disqualification ou pénalité en cas de franchissement volontaire de la zone balisée permettant de gagner du temps.
 - Disqualification en cas de matériel non conforme. Ces décisions seront prises par un collège de commissaires.

8-MESURES SANITAIRES COVID-19

-les organisateurs s'engagent a mettre en place toutes les mesures necessaires a la protection des personnes face aux risques épidémiques liés a la COVID 19.

9- CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par ATS-SPORT
 le classement final sera effectué par le cumul des temps du trail et du VTT.
 Le temps du « relais » entre le trail et le vtt est comptabilisé.

10- DROIT A L'IMAGE

En s'engageant sur cette epreuve, chaque participants autorise l association « sport passion addict » a utiliser son image a des fins promotionnels

11- ANNULATION

Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler toute ou partie du vethatlon en cas d'intempéries ou force majeure, pour la sécurité des participants ou des tiers ; et de reporter si possible l épreuve à une date ultérieure. En cas d'annulation, l'organisation s'engage au remboursement des engagements déduction faite des frais du site d inscriptions.